

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2012**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,  
Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : Damien JASPARD qui donne procuration à Jacky MERY.

**ABSENTS NON EXCUSES**: NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 29 Mars 2012 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Robert ADAM est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- Travaux Fontaine Pschott – Parvis Eglise – Mur Presbytère
- Pacte Patrimoine : Rénovation Eglise de Marieulles.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **2012/ 04/01. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE : PROGRAMME FACE**

Monsieur le Maire rappelle que notre dossier demande de subvention d'enfouissement des lignes URM, Place de la Mairie et Place Saint Martin, déposé auprès du Conseil Général n'a pas été retenu en 2009, 2010 et 2011.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler la demande actualisée sollicitant auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau électrique dans le cadre d'un financement FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) de type C (programme Environnement), pour un montant total de 56 795,12 € TTC ;
- de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de l'URM dans le cas où le Conseil Général ne donnerait une suite favorable.

Dans le cadre de travaux d'ensemble d'enfouissement des réseaux, le Conseil Municipal propose et accepte, à l'unanimité, d'associer France TELECOM à cette opération.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, en cas d'acceptation de cette subvention, Monsieur le Maire à notifier à URM, un marché à procédure adaptée (MAPA) dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces prestations seront alors effectuées pour un montant total de 2 704,53 € TTC.

*Le financement de ce renforcement sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, est assuré de la manière suivante:*

- Participation FACE: 65 %, soit 36 916,83 € TTC
- Récupération de la TVA: 16,388%, soit 9 307,55 € TTC
- Prise en charge URM: 9,306 %, soit 5 285,37 € TTC
- Part communale: 9,306 %, soit 5 285,37 € TTC

*La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l' URM est constituée des éléments suivants :*

**Éléments de mission de base :**

*Ils contiennent notamment:*

- DIA : Les études de diagnostic,
- EP : Les études préliminaires,
- AVP : Les études d'avant-projet,
- PRO : Les études de projet,
- ACT : L'assistance au Maître d'Ouvrage pour l'aide à la passation du contrat de travaux subventionnés avec le Conseil Général de la Moselle, comprenant les démarches administratives en vue de l'obtention de la subvention, son paiement par acompte éventuel ou en totalité, après l'avoir obtenue.

**Éléments de missions complémentaires :**

*Ils contiennent notamment:*

- ? La préparation du dossier de demande de la subvention F.A.C.E. (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) qui comprend :
  - l'élaboration du plan des travaux,
  - l'estimation du coût prévisionnel de l'opération sur le réseau électrique avec le détail des quantités à mettre en œuvre.
- ? Le suivi administratif et financier de la facturation de l'entreprise d'électrification chargée des travaux.

**2012/ 04/02. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) EAU**

*Dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre de la procédure du futur marché pour l'exploitation par affermage du service public de distribution d'eau potable, Monsieur le Maire explique au Conseil le déroulement d'une procédure de délégation de service public.*

*D'une part, il propose au Conseil de créer une commission de délégation de service public (DSP), et d'autre part, il informe le Conseil de la nécessité de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Moselle avant la décision du Conseil Municipal se prononçant sur le principe de DSP.*

*Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-5b ;*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :*

- décide d'élire, à la représentation proportionnelle au plus fort reste en qualité de membres de la commission de délégation de service public présidée par le Maire, Pierre MUEL ou son représentant :

Membres titulaires :  
M. Michel SCHNEIDER  
M. Pierre MAUCOURT  
M. Robert ADAM

Membres suppléants :  
M. Jacky MERY  
M. Thierry TRESSE  
Mme Jacqueline LEGAY

- sollicite l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle conformément à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

**2012/ 04/03. TRAVAUX « FONTAINE PSCHOTT » - « PARVIS EGLISE » - « MUR PRESBYTERE »**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel SCHNEIDER, Adjoint en charge des travaux qui propose à l'assemblée divers travaux envisagés :

- Fontaine de la Pschott : devis de 5 400 € HT pour arasement, crépis projeté et légèrement écrasé ;
- Restauration Parvis de l'Eglise : devis de 4 600 € HT accès aux personnes à mobilité réduite.
- Réfection du mur du Presbytère : devis de 7 000 € HT.

Monsieur le Maire fait part au Conseil du programme « Pacte Patrimoine » mis en place par le Conseil Général, permettant aux communes de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux sur des bâtiments du patrimoine communal. Les travaux de restauration du parvis de l'Eglise pourraient entrer dans le cadre de ce dispositif. Il propose de présenter un dossier de demande de subvention au Conseil Général, et suggère que si ces travaux ne seraient retenus, ils seraient financés sur fonds propres de la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et décide, à l'unanimité de réaliser les travaux suivants, selon devis établis par l'Entreprise SD CONSTRUCTION :

- Restauration Fontaine Pschott pour un montant s'élevant à 5 400 € HT soit 5 778 € TTC ;
- Restauration Parvis Eglise de Marieulles pour un montant s'élevant à 4 600 € HT soit 4 922 € TTC (si dossier non retenu par le Conseil Général) ;

Soit un montant total s'élevant à 10 000 € HT. Ces travaux seront financés sur fonds propres de la commune sur section investissement.

**2012/ 03/04. PACTE PATRIMOINE : RENOVATION EGLISE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du programme « Pacte Patrimoine » mis en place par le Conseil Général, permettant aux communes de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux sur des bâtiments du patrimoine communal.

Dans le cadre de ce dispositif, Monsieur le Maire présente au Conseil des projets de travaux à l'Eglise de Marieulles :

- Rénovation des marteaux tinteurs pour un montant de 4 836 € HT ;
- Installation de deux cadrans horloge pour un montant de 1 962 € HT ;
- Restauration du parvis de l'Eglise pour un montant de 4 600 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

? décide de réaliser les travaux sous condition d'accord de subvention :

- Rénovation des marteaux tinteurs selon devis établi par la Sté BODET pour un montant de 4 836 € HT soit 5 783,86 € TTC ;
- Installation de deux cadrans horloge selon devis établi par la Sté BODET pour un montant de 1 962 € HT soit 2 346,45 € TTC ;

- Restauration du parvis selon devis établi par l'Entreprise SD CONSTRUCTION pour un montant de 4 600 € HT soit 4 922 € TTC ;

Soit un montant global de travaux s'élevant à 11 398 € HT

? charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention au Conseil Général au titre du Pacte Patrimoine

? le Financement serait le suivant :

- Conseil Général 30 %	3 419,40
- Commune sur fonds propres 70 %	7 978,60 + TVA

**DIVERS** :

- Opération « Une Rose... Un Espoir » le 29/04/2012 : espace Foyer non libre, pas d'accueil cette année.
- Commémoration du 8 Mai UNC à Augny.
- Bulletin municipal Juin 2012.
- Haganis : fonctionnement lagune et réseau assainissement : constat de lingettes de ménage ou d'hygiène retrouvées dans les pompes de relèvement des eaux usées perturbant ainsi le bon fonctionnement du système assainissement provoquant des pannes.
- Nettoyage prévu du Breuil et regards.
- Chapelle de Vezon : réflexion sur la mise en valeur de cet endroit : aménagement de la place, signalisation.

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 10 Mai 2012

Le Maire,

P.MUEL